

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CPAS DE CHARLEROI

**1000 familles vont pouvoir retrouver leurs proches.**

**A partir de ce lundi 18 mai, les visites seront à nouveau possibles pour les familles du millier de résidents des 9 maisons de repos et de soins du CPAS de Charleroi. Un soulagement pour tous étant donné que les visites étaient interdites aux familles depuis le 10 mars dernier.**

Philippe Van Cauwenberghe, Président du CPAS de Charleroi « Depuis le 10 mars dernier, les visites étaient suspendues, une période très longue même si nos équipes ont fait le maximum pour maintenir le contact avec les familles par différents moyens technologiques comme skype, les tablettes... Avec mon collègue de l'ISPPC, nous n'avons pas souhaité ouvrir immédiatement nos maisons de repos comme l'avait autorisé le Conseil National de Sécurité car nous estimions que toutes les conditions n'étaient pas rassemblées. Elles le sont désormais et nous allons organiser les visites dans des conditions de sécurité maximum ».

Les conditions mises à ces visites répondent à la circulaire émise en la matière par la Gouvernement wallon ce 27 avril 2020.

Elles auront lieu dans des locaux spécialement aménagés pour la circonstance avec notamment un plexi entre le résidant et son visiteur. Il n'est évidemment pas possible de circuler dans l'établissement et à fortiori dans les chambres. Toutes les mesures de prévention seront, bien entendu respectées.

La première condition, c'est bien entendu la volonté du résident de recevoir des visites. Sauf exception, les visites peuvent uniquement être organisées pour des résidents testés négatifs et asymptomatiques depuis 3 semaines.

Les visites se feront uniquement sur base d'un rendez-vous et seront d'une durée de 20 minutes afin de satisfaire un maximum de familles. Elles pourront avoir lieu le matin et l'après-midi, les jours ouvrables. Nous étudions la possibilité d'en organiser le week-end.

Le visiteur sera seul et si possible toujours le même. Il devra être muni d'un masque chirurgical et le personnel préposé prendra sa température. Il devra également avoir complété et signé une déclaration sur l'honneur signifiant qu'il n'a pas présenté de symptômes grippaux depuis 14 jours.

Les règles de la distanciation sociale doivent être respectées, pas de contact physique avec le résident ni de dépôt de « cadeaux » en direct. Ceux-ci doivent être identifiés et seront remis par la suite au résident.

Des conditions assez strictes mais qui ont pour but de protéger les résidents, les visiteurs et le personnel. Nous espérons qu'à moyen terme et en fonction de l'évolution de l'épidémie, ces mesures de précaution pourront être assouplies.